



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Procurations : 3

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 septembre à 20h30, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, CHAPALAIN Christian, LE GOFF Yanick, LASSIGNARDIE Céline, MAYER Joëlle

Conseillers municipaux absents/excusés : FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, MAGIS-TERLOUW Colette, SCHEID Éric

Procurations : MATHIOTTE Patrick à Éric CHASSAGNE, ROUX Sonia à MAYER Joëlle, MAGIS-TERLOUW à QUEVAL-QUIGNON Florence

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 mai 2024 : unanimité

Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 : unanimité

Monsieur Le Maire demande l'accord de l'assemblée afin de modifier et d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : présentation du projet commercial de la Gare – vente de terrains.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette modification.

DEL 2024-09-001 Personnel – Augmentation temps de travail poste technique école

Monsieur le Maire informe qu'il est utile de modifier le temps de travail de l'agent de l'école communale, suite au départ à la retraite de la personne qui gère le temps de mise à la sieste des enfants ce qui représente 30 minutes par jour soit 2h hebdomadaire. L'agent technique en charge des missions d'ATSEM a manifesté son souhait de récupérer cette plage horaire. L'augmentation du temps de travail étant inférieur à 10 %, il n'est pas nécessaire de mobiliser le CST du CDG 24. Les heures de l'agent sur la période de septembre seront comptabilisées en heures complémentaires. Le changement de temps de travail sera effectif au 1^{er} octobre 2024 après réception de l'arrêté de situation de l'agent préparé par le CDG 24.

Le Conseil, à l'unanimité, en prend note.

Monsieur le Maire fait part de l'arrêt de travail jusqu'au 21 septembre prochain de l'agent communal chargé du nettoyage des locaux communaux mais aussi du service au restaurant scolaire suite à un accident de service.

DEL 2024-09-002 Personnel – Mise à jour tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la mise à jour du tableau des effectifs de la mairie.

L'effectif en personnel communal comprend 9 agents : 4 agents administratifs et 5 agents techniques dont 5 agents titulaires, 2 agents en stagiairisation, 2 agents contractuels.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité pour le tableau des effectifs présenté.

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite d'un agent technique au 31 décembre 2024 pour lequel un appel à candidature est en cours. Il informe également de la fin de contrat d'une secrétaire de mairie à cette même date, une réorganisation du secrétariat de mairie et de l'agence postale est envisagée.

DEL 2024-09-003 Chiens errants – facturation communale frais de transport

Monsieur le Maire expose à l'assemblée avoir été à maintes fois alerté sur la problématique des chiens errants sur la commune. Cet été, des dégradations sur des biens privés et/ou agressions sur la population et d'autres animaux ont été signalées. Une convention a d'ores et déjà été signée avec la commune de Vergt qui propose ce service aux communes voisines ; convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants. Monsieur le Maire souhaite ajouter à ce dossier la possibilité pour la commune de Trémolat de déclencher une demande de

remboursement des frais engagés pour le transport de leur animal jusqu'à Vergt par nos équipes techniques. Après vérification, cette répercussion des frais au départ de Trémolat est possible.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur cette possibilité permettant la responsabilisation des propriétaires.

Le Conseil, à l'unanimité, en prend note.

DEL 2024-09-004 Adhésion service juridique Adil'Sur – ATD 24

Monsieur le Maire relate à l'assemblée la teneur de son rendez-vous avec les services de l'ADIL 24 pour une adhésion à leur service juridique « Adil'Sur » ; service apportant à la collectivité son concours juridique pour la gestion des baux communaux ; choix d'un locataire, vérification des éléments du futur locataire, suivi locatif à la médiation en cas de litige, le service est global. L'adhésion, calculée en fonction des biens à la location de la commune, représente 380 € à l'année. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

DEL 2024-09-005 Subvention – Groupe de Secours Catastrophe Français

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Groupe de Secours Catastrophe Français qui sollicite un appel à subvention en leur faveur à hauteur de 0,05 € par habitant de la commune, ce qui représente pour Trémolat la somme de 32 € (base de l'INSEE de 2021 avec 627 habitants). Fondée en 1999 par Thierry Velu, un sapeur-pompier professionnel, le Groupe de Secours Catastrophe Français est une Organisation de Solidarité Internationale (OSI) qui se consacre principalement à fournir des secours d'urgence lors de catastrophes naturelles ou humaines. En plus de ces missions de sauvetage, le GSCF participe également à des opérations humanitaires d'urgence et de développement. Le GSCF tire sa force d'une équipe majoritairement composée de sapeurs-pompiers, ce qui lui vaut l'appellation « Pompiers Humanitaires du GSCF ». Les membres, dévoués et hautement qualifiés, sont toujours prêts à intervenir pour sauver des vies et apporter un soutien aux communautés en détresse. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil.

Le Conseil, valide cette subvention par 10 voix pour et 1 abstention.

DEL 2024-09-006 Tarifs - régies

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après la validation par les services fiscaux de la création d'une régie multiproduits pour la commune, il convient de confirmer les tarifs appliqués figurant dans le tableau ci-dessous :

TARIFS RÉGIES

	COMMUNICATION
PHOTOCOPIES NOIR	0,40 €
PHOTOCOPIES COULEUR	0,60 €
LIVRET JEU LE BOUCHER	6,00 €
LIVRE TRÉMOLAT	25,00 €
CARTE POSTALE	1,50 €
AUTOCOLLANT TRÉMOLAT	1,50 €
GOBELET PLASTIQUE	1,00 €
CARTE RANDONNÉE (tarif Copies)	0,60 €
	CAMPING-CAR
BORNES	2 €
STATIONNEMENT	5 € / NUIT
	DROIT DE PLACE - MARCHÉ
REDEVANCE ANNUELLE	46 €
REDEVANCE JOURNALIÈRE	6 € / JOUR
REDEVANCE GROS DÉBALLAGE/OUTILLAGE	23 € / JOUR

Il est proposé de maintenir la gratuité de l'état civil et des photocopies pour pôle emploi. Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée les modifications de cette régie.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

DEL 2024-09-007 Mise à jour du plan de financement 15bdb et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte de ce dossier pour lequel il avait laissé la parole à Monsieur Christophe Léonidas, 4ème adjoint, chargé du dossier sur les travaux de la future épicerie, qui avait projeté le bilan financier actuel de cette opération. Il avait annoncé une ouverture possible au 15 Octobre 2024. Il avait expliqué que des travaux inattendus avaient dû être effectués et qu'une augmentation de + 5,7% de budget pour la partie aménagement et une augmentation de + 10% pour la partie bâtiment avait été opérée. Cette augmentation avait été validée lors du Conseil du 17 juillet dernier. Monsieur le Maire présente donc le tableau de financement de cette opération avec les subventions acquises. Il informe les membres du Conseil du document transmis à la Région notifiant le financement mis à jour concernant les travaux du bâtiment du 15 rue Bertrand de Born qui accueillera prochainement l'épicerie.

Montant des travaux estimés : 53 971 €

- Autofinancement : 15 419 €
- Subvention Département : 8 318 €
- Subvention État : 11 343 €
- En attente de la Région : 18 889 €

Le Conseil, à l'unanimité approuve la mise à jour de ce tableau de financement.

DEL 2024-09-008 Conventonnement APCT (Association pour la Promotion du Commerce à Trémolat)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour des raisons de clarification des dépenses publiques, et au-delà d'une subvention d'un montant de 23 000 €, les services de l'État sollicitent la prise d'une convention entre la mairie et l'association bénéficiaire. Il convient donc de délibérer afin d'accepter ladite convention pour le versement de la subvention préalablement votée lors du conseil municipal du 15 juillet dernier. Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette convention.

DEL 2024-09-009 Subvention – voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Lycée Pré de Cordy pour une participation de la commune au voyage culturel à Paris organisé du 10 au 12 avril dernier pour les élèves de l'enseignements des Arts Plastiques. Cette participation est demandée pour un élève résidant sur la commune et participant à ce voyage. L'assemblée avait validé à l'unanimité avant le voyage un montant de 100 €, il convient de confirmer cette subvention par délibération. Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette subvention.

DEL 2024-09-010 Reconsidération de la taxe foncière sur le bâti

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a délibéré le 01/02/2008 pour une exonération de taxe foncière sur le bâti pour les propriétaires de logements acquis en vue de location, financés par une aide de l'ANAH et situés en ZRR, conformément à l'article 1383 E du Code Général des Impôts. Une nouvelle version de cet article est entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024 conséquence de la mise en place d'un nouveau zonage dit FRR (France ruralités revitalisation). Si la commune souhaite maintenir cette exonération, il est nécessaire de délibérer de nouveau avant le 1^{er} octobre 2024, pour une application dès 2025. A défaut de délibération adoptée dans ce délai, les logements acquis en vue de location, financés par une aide de l'ANAH qui entrent dans le champ d'imposition de la TFPB à compter de 2025 ne pourront pas bénéficier de cette exonération dès 2025.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil pour cette exonération.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette exonération.

DEL 2024-09-011 Projet ZAE Gare – vente de terrain

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré une personne qui aurait le souhait d'acquérir une parcelle de terrain à vendre située dans la zone de la gare et proche des ateliers municipaux. Le projet, dans un 1^{er} temps, est de lancer des circuits touristiques en mobylette et 2CV et, dans un second temps, l'ouverture d'un espace « guigulette ». Le projet de l'architecte a été envoyé tous les membres du Conseil au préalable.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son avis sur la vente de ce terrain d'une superficie de 2 200 m² au tarif de 10 €/m², soit 22 000 € et référencé au cadastre E712 ; partie à faire délimiter par le biais d'un bornage.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

- Colis aux Aînés

Comme chaque année, la question se pose du cadeau de fin d'année pour les aînés de la commune. Il est proposé d'offrir un repas traiteur avec animation. L'ensemble de l'assemblée est d'accord sur le principe mais il est soulevé le problème des personnes seules, des personnes qui auraient du mal à se déplacer ou des conjoints (es) qui ne sont pas encore bénéficiaires... Après discussion, il est décidé de proposer aux personnes seules qu'elles soient accompagnées d'une personne de leur entourage, idem pour les conjoints(es) qui devront s'acquitter de leur part. Pour les personnes en manque d'autonomie, il peut être proposé que les élus aillent les chercher. Et pour les personnes absentes lors de cet événement, il est proposé de conserver le colis.

- Cendrier ilot Saint-Nicolas

Il a été constaté beaucoup de mégots dans la partie entre le bâtiment de l'agence immobilière et les tartines. La secrétaire de mairie a sollicité des devis pour l'achat d'un cendrier. Au vu du prix de l'accessoire, il est proposé de mettre un pot avec du sable à cet endroit précis.

- Tarifs Cantine

Madame la 1ère Adjointe fait remarquer que les tarifs de la cantine n'avaient pas été modifiés en ce début d'année scolaire. Elle demande donc s'il faut prévoir de revoir ces tarifs pour le prochain conseil municipal. Monsieur le Maire pense qu'au vu de l'état actuel de notre effectif scolaire, il est mieux de ne rien changer. Madame la 1ère adjointe acquiesce dans ce sens.

Concernant la rentrée scolaire, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école de Trémolat accueille 16 élèves cette année. Sur l'ensemble du regroupement scolaire, l'effectif s'élève à une cinquantaine d'élèves. Monsieur le Maire rappelle que notre école est en grand danger de fermeture et que bientôt nous aurons un RDV avec l'inspecteur d'académie.

- Date de la prochaine Commission Communication

Il est utile de faire une réunion avec les élus chargés de la communication afin de prévoir le prochain bulletin municipal, mais aussi de discuter des différents moyens de communication, réseaux sociaux, site internet et Panneau Pocket. La commission se réunira le 1^{er} octobre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Prochain Conseil Municipal le lundi 28 octobre 2024 à 20h30

Au registre suivent les signatures

AFFICHÉ LE :

Le Maire
CHASSAGNE Éric



La secrétaire de séance,
Florence QUEVAL-QUIGNON